



**VILLE DE DAX
AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE**

Exploitation d'un petit train routier touristique

1. Contexte :

La ville de Dax souhaite autoriser la mise en place d'un petit train routier touristique homologué dans le centre-ville afin de promouvoir les sites historiques, patrimoniaux et thermaux via l'organisation de circuits touristiques.

2. Cadre juridique

Article L. 2122-1-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques.

Le titre remis à l'attributaire sera une convention d'occupation du domaine public précaire et révocable pour du stationnement de courte durée entre les rotations concourant à l'exploitation du petit train routier touristique.

3. Lieu- Objet de l'appel à candidature :

Les lieux concernés par l'autorisation d'occupation seront ceux correspondants aux circuits touristiques de l'exploitant.

4. Durée de l'autorisation délivrée :

Sera définie au regard de l'amortissement du petit train routier touristique de l'exploitant.

5- Dossier de candidature :

A demander par email (deveco@dax.fr) ou à retirer sur le site Internet de la Ville de Dax www.dax.fr : le règlement de consultation valant cahier des charges et ses deux annexes.

6- Date limite de dépôt des candidatures : Lundi 24 mars à 12h00.

7- Offre à adresser :

Les offres seront remises par courriel à l'adresse mail suivante : deveco@dax.fr avec les mentions suivantes dans l'objet du mail : «Exploitation d'un petit train routier touristique - Candidature ».

Un accusé de réception garantissant l'horodatage sera alors transmis par retour de mail.

Les dossiers qui seraient transmis après la date et l'heure limite ne seront pas examinés.

8- Pièces de candidature :

- Un courrier motivé adressé à Monsieur le Maire de la commune de Dax indiquant le souhait de se porter candidat et présentant de manière synthétique la démarche et l'intérêt pour le petit train routier, le circuit touristique
- Un document présentant les références du candidat
- Un extrait kbis
- Un certificat attestant d'être à jour de ses obligations fiscales
- Les documents d'habilitation à exercer l'activité professionnelle (dont l'autorisation préfectorale de transporteur public routier, licence)
- Les documents demandés à l'article n°3 du présent cahier des charges (dont attestation de capacité professionnelle en transport de voyageur)
- Le projet détaillé d'exploitation (le ou les circuits envisagés, le contenu de la visite (moyens techniques de diffusion, méthodologie), les services proposés, la politique tarifaire et les publics visés, la politique commerciale, les modalités d'accompagnement des clients, les services proposés notamment à bord du petit train...);
- Le descriptif détaillé du train routier touristique (normes, homologation, motorisation, dimension, poids, capacité, confort, accessibilité aux PMR, design, couleur, sonorisation) visuels et/ou photographies à l'appui
- Les modalités de fonctionnement : jours et horaires, ventes de billets, modalités de continuité de service en cas de panne ou tout autre motif
- Les informations relatives à l'accessibilité PMR
- Les moyens humains mobilisés
- Le montant des investissements et la durée d'amortissement
- Un compte d'exploitation prévisionnel

9- Critères de sélection des offres :

Valeur professionnelle : 10 %

Seront jugées à partir des documents demandés, l'expérience professionnelle dans le domaine commercial, de transport des personnes, d'animations et la motivation du candidat.

Valeur technique de l'offre : 40 %

Seront jugés à partir des documents demandés, les tarifs, la qualité du petit train, le contenu de la visite, le concept général, la politique commerciale, le positionnement vis à vis des publics. La description d'un plan de communication et sous quel canal les billets du petit train seront mis en vente.

Capacité financière : 30 %

Seront jugées à partir des documents demandés, la viabilité économique du projet et le montant des investissements ainsi que la durée d'amortissement. et la description de la gestion du petit train hors saison.

Qualité esthétique du petit train : 10 %

Seront jugées la qualité esthétique du projet présenté et son intégration dans l'environnement du centre historique de Dax.

Date de mise en service du petit train : 10%

Sera jugée en fonction de la date de mise en service du petit train par rapport au délai laissé par la Ville de Dax d'une mise en service au plus tard le 1er Septembre 2025.

10- Contact :

Pour tout renseignement, merci de contacter la Direction Développement économique et commercial de la Ville de Dax à l'adresse suivante: deveco@dax.fr.